

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT  
REUNION DU 27 NOVEMBRE 2007**

**Le gouvernement, réuni ce mardi 27 novembre 2007, a examiné un projet de délibération et pris des arrêtés.**

**Calamités agricoles : indemnisation**

Le gouvernement a pris 2 arrêtés relatifs aux dommages occasionnés par les inondations qui ont affecté en août et septembre 2007 la Nouvelle-Calédonie, décidant de :

- Reconnaître comme calamités agricoles les inondations du 7 septembre 2007 et sinistrées, les communes de Bourail et Poindimié ;
- Reconnaître comme calamités agricoles les inondations des 17 – 19 septembre 2007 et sinistrée, la commune de Bourail ;
- Indemniser les 59 sociétaires de la CAMA des communes de Bourail, Houailou, Ponérihouen et Hienghène sinistrées, pour un montant global de 9.407.294 F CFP.

**Coopération régionale : soutien informatique**

Dans le cadre de la politique d'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie et dans la perspective d'un renforcement de sa coopération bilatérale avec les pays membres du Forum des Îles du Pacifiques, le gouvernement a prévu un fonds spécial pour la participation de la Nouvelle-Calédonie à un projet de soutien informatique à Tonga, Fidji et Kiribati.

Il s'agit de remettre six ordinateurs à des institutions identifiées par l'Ambassadeur de France à Fidji :

- La Bibliothèque municipale de Suva.
- Deux écoles de Ba et de Nausori.
- La Tonga High School.
- Le collège Chevalier de Kiribati.

Le financement de ce projet, qui touche les trois grandes sous-régions du Pacifique (la Mélanésie, la Micronésie et la Polynésie), permettra à la Nouvelle-Calédonie de démontrer son engagement concret auprès de pays membres du Forum.

**Timbres postes personnalisés**

Le gouvernement a pris un arrêté concernant la création d'un timbre poste personnalisé à l'intention du grand public et des collectionneurs.

Le tarif de la feuille « classique » de 25 timbres personnalisés est de 2250 F CFP et 450 F CFP pour les feuilles suivantes. La feuille « souvenir » de 20 timbres personnalisés et pouvant contenir une photo ainsi qu'un texte de 200 caractères maximum est proposée à 2300 F CFP pour la première feuille et 500 pour les feuilles complémentaires.

Les prix s'entendent en plus des valeurs d'affranchissement.

### **Professions de santé : revalorisation des tarifs**

Dans le cadre de la maîtrise des coûts de santé, des conventions sont signées entre la CAFAT et les professionnels de santé.

Ces conventions font l'objet, en fonction de critères précis, de revalorisations ponctuelles après négociation entre les partenaires conventionnels et la CAFAT.

Dans ce cadre, quatre arrêtés ont été votés par le gouvernement qui intéressent les médecins généralistes et spécialistes, les infirmiers, les biologistes et les kinésithérapeutes.

### **Réorganisation et actualisation des missions de la DAVAR**

La Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR), créée et organisée en 2001, comporte aujourd'hui plus de 120 agents répartis dans trois services :

- Le service administratif et juridique (SAJ) ;
- Le service de l'eau et des statistiques et études rurales (SESER) ;
- Le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) ;
- Et le service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie (LNC).

Pour prendre en compte les importantes évolutions intervenues depuis 2001 et actualiser les missions de la DAVAR, le gouvernement vient de revoir son organisation après consultation du comité technique paritaire (CTP).

La refonte des trois services permet :

- de mieux identifier les missions de biosécurité et sécurité sanitaire des aliments ;
- d'intégrer de nouvelles missions en matière d'appui au secteur rural ;
- de créer un 5ème niveau d'indemnité pour les chefs de bureau encadrant une équipe ;
- et d'établir un nouvel organigramme pour chaque service.

### **Programme 2007 du FDEOCC**

Le gouvernement a approuvé le programme d'intervention 2007 du FDEOCC (Fonds de Développement des Elevages Ovin, Caprin et de cervidés. Il a, de plus, déterminé les

modalités d'obtention et d'utilisation des crédits FDEOCC par les quatre organismes qui en assurent la gestion :

- L'UPROC, 8 millions par an ;
- L'EDEC, 5 millions par an ;
- Le Crédit Agricole Mutuel, 150.000 F CFP pour bonifier des prêts en ramenant le taux d'intérêt à 3 % ;
- La Chambre d'agriculture, 250.000 F CFP, pour subventionner à 50 % les produits vétérinaires.

## **Subventions :**

### Réinsertion sociale

Dans le cadre de son aide aux personnes en situation d'exclusion, le gouvernement a attribué des compléments de subventions adoptés au budget supplémentaire 2007, pour les associations suivantes :

- « Abri partage » : 3.165.000 F CFP.
- « L'Accueil » : 4.490.000 F CFP.
- « Entraide sociale foyer Béthanie » : 4.300.000 F CFP.
- « Les Manguiers » : 3.195.000 F CFP.
- « Collectif d'urgence humanitaire » (CDUH) : 2.350.000 F CFP.
- « Réinsertion des anciens prisonniers dans une société accueillante » (RAPSA) : 2.500.000 F CFP.

### Soutien aux salariés licenciés

Le gouvernement a accordé une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.600.000 F CFP à l'entreprise Savoir Faire pour la mise en place d'une cellule de reclassement des salariés licenciés par la « SCEB » (Société Calédonienne d'Exploitation Boulangère).

Cette cellule a pour mission de soutenir et d'assurer un accompagnement personnalisé des salariés licenciés dans leur reclassement.

## **Aide au secteur du BTP**

Suite au conflit HOLCIM - USTKE qui a déjà pénalisé de nombreuses entreprises du BTP, le gouvernement a admis la société « PONTONI » à bénéficier de l'allocation spécifique du régime d'assurance du chômage partiel, pour 63 salariés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour un montant global de 4.605.790 F CFP et sur une période de quatre semaines.

## **Aide aux entreprises**

Le gouvernement a pris un arrêté proposant le régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et d'emballages en faveur d'entreprises de productions locales. Ainsi, deux agréments et cinq renouvellements d'agrément ont été accordés.

Dans le secteur hôtelier, le gouvernement a agréé au régime fiscal privilégié à l'importation de matériaux et d'équipements les sociétés suivantes :

- « Dréhu village » : rénovation et extension de l'hôtel situé sur la baie de Château Briand à Lifou.
- « Nengone Village » rénovation et extension de l'hôtel situé à cengeite à Maré.

Dans le secteur du logement social, le gouvernement a accordé des exonérations de droits d'enregistrement, droits d'acquisitions foncières et de taxes à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), pour les programmes de constructions en province Sud suivants :

- « Pervenches » : 21 logements très aidés (LTA) et 21 logements aidés (LA);
- « Melrose et les Jariots » : 32 logements aidés de transition (LAT) ;
- « TubandVII » 24 logements très aidés (LTA), 49 logements aidés (LA), 32 logements aidés de transition (LAT) et 10 logements éco.
- « Tuband VIII » 13 logements très aidés (LTA), 36 logements aidés (LA), 18 logements aidés de transition (LAT) et 20 logements éco.

### **Dérogation à la durée de travail**

Dans le cadre de l'organisation du travail sur le Port autonome de Nouméa et compte tenu de la nécessité du déchargement de cinq navires en une seule semaine, le gouvernement a autorisé la société de manutention MANUCAL à faire effectuer à ses salariés une durée hebdomadaire de travail pouvant atteindre 60 heures.

### **Ligne électrique**

Dans le cadre de l'électrification du secteur d'Arama sur la commune de Poum, le gouvernement a autorisé la société ENERCAL à installer une ligne de distribution d'énergie électrique sur 479 mètres sur un lot dépendant du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie.

### **Divers :**

- Par délibération, le gouvernement a approuvé le compte de financier 2006 de la chambre de métiers et de l'artisanat, arrêté en recettes à la somme de 628.797.473 F CFP et en dépenses à la somme de 535.170.170 F CFP, fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 93.627.305 F CFP.
- Mesdames Jacqueline LECRAS, Sabine FEDIERE, Louisa WAETHEANE, Messieurs Frédéric MOUROUVIN, Stéphan CONTRI et Charles-Emmanuel PREICHERT sont autorisés à pratiquer le démarchage et la vente à domicile en Nouvelle-Calédonie.
- Messieurs Philippe DELOURME et Patrick BENOIST D'ANTHENAY sont habilités en qualité d'agents spéciaux respectivement pour les sociétés d'assurances « GAIA » et « EUROP ASSISTANCE ».

- Mme Annie Caurette, pharmacienne, est autorisée à gérer la pharmacie à usage intérieur de la Société mutualiste des fonctionnaires et agents des services publics situés à Pouembout, (licence de création n°55).
- Le gouvernement a autorisé la vente du tabac à rouler Chesterfield et les cigarettes Brooklyn Virginia.
- Le gouvernement a agréé la société de transport sanitaire terrestre « Ambulance MOMO » gérée par M. Robert Waïa. Le siège social de cette société est situé à la Tribu de Nécé à Maré.
- M. Raymond SELEFEN éducateur spécialisé est nommé directeur du Centre d'Action éducative de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse à la direction des affaires sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (DASS).